

Compte rendu de la 7^e assemblée générale annuelle de l'AFFESTIM

Du 4 au 7 juin 2010

Assemblée générale par voie électronique

Membres ayant participé	
Claire Deschênes	Suzanne Lachance
Aurelia Dalbera	Hélène Guay
Louise Lafortune	Anne Roy
Duygu Kocaefer	Pauline Provencher
Liette Vasseur	Nadia Ghazzali
Annie Ross	Pierre Prémont
Donatille Mujawamariya	Anne-Marie Laroche
Maryse Lafontaine	Ruby Heap
Valérie Bilodeau	Valérie Djéjé
Membres du CA ayant motivé leurs absences	Jeanne d'Arc Gaudet

1. Ouverture de l'assemblée

Puisque les membres de l'AFFESTIM sont réparties sur un grand territoire et dans le souci de rassembler la majorité de ses membres, l'AFFESTIM a tenue cette année sa 7^e assemblée générale par voie électronique, du 4 au 7 juin 2010 (voir l'ODJ en annexe).

Le quorum pour que l'assemblée soit valide est atteint avec 18 membres sur 31 (quorum à 50% plus 1).

2. Nomination d'une secrétaire pour la réunion

Puisque l'assemblée se tient par voie électronique et que le contrat de l'adjointe est terminé, aucune secrétaire n'est réellement nommée. En revanche, Aurelia Dalbera se propose pour rédiger le compte-rendu.

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 11 mai 2009

Proposition AG7-1

Le compte rendu est adopté, 12 personnes l'adoptent et 6 personnes, qui n'étaient pas présentes lors de cette assemblée, s'abstiennent.



4. Rapport de la présidente

Claire Deschênes fait part de ce qui a été réalisé depuis la dernière assemblée générale en mai 2009, une année particulièrement riche pour notre association :

- L'AFFESTIM a tenu cinq conseils d'administration depuis le mois d'avril 2009. L'AFFESTIM a tenu ses 16^e et 17^e conseils d'administration le 11 mai 2009, son 18^e conseil d'administration le 19 septembre 2009, son 19^e conseil d'administration le 5 décembre 2009 et son 20^e conseil d'administration, le 13 février 2010.
- Une conférence grand public intitulée 'Deux femmes et la science' par la présidente.
- La publication du 5^e **bulletin Info-AFFESTIM**, édition 2009.
- La publication de deux (2) 'Page de l'AFFESTIM'.
- La tenue du colloque '**État de la recherche sur les Femmes en STIM dans le Canada Francophone**' au 77^e congrès de l'Association francophone du savoir le 11 mai 2009 à l'Université d'Ottawa.
- L'évènement '**Hommage aux pionnières**' au 77^e congrès de l'Association francophone du savoir du 11 mai 2009 à l'Université d'Ottawa. Des certificats de mérite ont été remis aux chercheuses pionnières, **Claudie Solar** de l'Université de Montréal, **Jeanne d'Arc Gaudet** de l'Université de Moncton, **Karen Messing** de l'Université du Québec à Montréal, **Louise Lafortune** de l'Université du Québec à Trois-Rivières, **Monique Frize** de l'Université de Carleton et **Roberta Mura** de l'Université Laval, en reconnaissance de leurs travaux qui ont ouvert la voie à la recherche francophone sur les femmes en science, technologie, ingénierie et mathématiques au Canada.
- La promotion de l'ouvrage collectif de l'AFFESTIM : '**Le leadership des femmes en STIM**' dans des colloques d'experts (ACFAS 2009 et OIQ 2009) et dans la revue à grand tirage 'PLAN' de l'OIQ.
- La publication de l'ouvrage collectif de l'AFFESTIM : '**Les grands enjeux des femmes pour un développement durable**' et son premier lancement le 23 mars 2010 à l'Université de Moncton



- Le lancement le 17 février 2010 de la Bibliographie web '**État de la recherche sur les Femmes en STIM dans le Canada francophone depuis 1970**'.
- La remise du Prix UQAC / AFFESTIM / Rio Tinto de 125\$ à la 20e finale régionales du 'Défi génie inventif 2010' au Saguenay-Lac-Saint-Jean le 25 mars 2010.
- La remise du Prix UQAC / AFFESTIM / Rio Tinto de 125\$ à l' 'Expo-sciences Bell 2010' au Saguenay-Lac-Saint-Jean le 27 mars 2010.

5. Vérificatrice

Les états financiers, la nomination d'une vérificatrice et sa rémunération pour 2010 font l'objet de ce point à l'ordre du jour.

5.1. États financiers et rapport de la vérificatrice pour 2008

La vérificatrice du bureau de comptables agréés, Dessureault, Leblanc et Lefebvre de Trois-Rivières a effectué la mission d'examen de la comptabilité de l'AFFESTIM pour l'année 2009 (1er janvier 2009 au 31 décembre 2009) et n'a relevé aucune non-conformité. Par contre, elle a porté à l'attention de l'AFFESTIM le fait que les États financiers de 2008 n'ont pas été adoptés à l'assemblée générale du 11 mai 2009 dernier.

Proposition AG7-3

Les états financiers pour l'année 2008 sont adoptés, 14 personnes les adoptent alors que 4 personnes s'abstiennent.

5.2. États financiers et rapport de la vérificatrice pour 2009

Proposition AG7-2

Les états financiers pour l'année 2009 sont donc adoptés, 16 personnes les adoptent alors que 2 personnes s'abstiennent.

5.3. Nomination d'une vérificatrice pour 2010

Proposition AG7-4

Il est proposé de nommer le bureau de comptables agréés, Dessureault, Leblanc et Lefebvre de Trois-Rivières, pour effectuer la mission d'examen de la

AFFESTIM, Université Laval, Pavillon Adrien-Pouliot, Département de génie mécanique, 1065 avenue de la médecine Québec (Québec), G1V 0A6 • Tél.: 1 (418) 656-2131, poste 5359 • Téléc.: 1 (418) 656-7415

Page 3 sur 8



comptabilité de l'AFFESTIM pour l'année 2010 (1 janvier 2010 au 31 décembre 2010).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4. Rémunération de la vérificatrice en 2010

Proposition AG7-5

Il est proposé ici que les membres de l'AFFESTIM autorisent le conseil d'administration de l'AFFESTIM à établir la rémunération de la vérificatrice. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Nomination d'une nouvelle directrice

Proposition AG7-6

Le conseil d'administration de l'AFFESTIM propose de nommer une nouvelle directrice pour un mandat de 3 ans. Mme Liette Vasseur est biologiste et professeure titulaire à l'Université Brock en Ontario. Cette nomination permet de faire un lien très intéressant avec la francophonie ontarienne en plus d'apporter une expertise dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité (Mme Vasseur s'abstient).

7. Modification du Quorum de l'assemblée générale

Lors du conseil d'administration no 20 du 10 mai 2010, les directrices ont discuté du quorum de l'Assemblée générale de l'AFFESTIM. Tel qu'il apparaît à l'article 131 des règlements, le quorum est atteint à une assemblée des membres lorsque le nombre de personnes présentes représente le plus petit nombre entre quinze (15) membres et la majorité des membres. Il a été très difficile dans les années précédentes d'atteindre ce quorum lors d'une assemblée de visu. La proposition a été la suivante :

Proposition AG7-7



Le conseil d'administration propose de diminuer le quorum de l'assemblée générale au plus petit nombre entre (2/5 des directrices du Conseil d'administration plus une (1)) et le tiers (1/3) de ses membres.

Le résultat du vote est 17 en faveur et 1 abstention. Comme la loi sur les corporations canadiennes (l'AFFESTIM est une association à charte fédérale) spécifie qu'un changement de statut ne peut être valide qu'avec un quorum des 2/3 des membres soit 21/31, la proposition est rejetée.

AG suivi pour 2011 Proposer une modification aux règlements de l'AFFESTIM dans le but de diminuer le nombre de membres requis pour atteindre le quorum aux assemblées de membres.

Claire Deschênes, Présidente
Aurélia Dalbera, secrétaire de la réunion
13 novembre 2010



7^e assemblée générale annuelle de l'AFFESTIM
du 4 au 7 juin 2010 (par voie électronique)

1. Rapport de la Présidente (voir document «rapport de la présidente.pdf»)

2. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale annuelle no 6 de l'AFFESTIM (voir document «AGA6-AFFESTIMcr.doc»)

proposition AG7-1

Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale no 6 de l'AFFESTIM du 11 mai 2009 à Ottawa :

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

3. Adoption des États financiers (voir document «etat financier 2009.pdf» et «etat financier 2008.pdf»)

La vérificatrice du bureau de comptables agréés, Dessureault, Leblanc et Lefebvre de Trois-Rivières a effectué la mission d'examen de la comptabilité de l'AFFESTIM pour l'année 2009 (1er janvier 2009 au 31 décembre 2009) et n'a relevé aucune non-conformité. Par contre, elle a porté à l'attention de l'AFFESTIM, le fait que les États financiers de 2008 n'ont pas été adoptés à l'assemblée générale du 11 mai 2009 dernier. La proposition AG7-3 vise à régulariser cette situation.

3.1 Adoption des États financiers de 2009

proposition AG7-2

Adoption des États financiers de l'AFFESTIM pour l'année 2009

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

3.2 Adoption des États financiers de 2008

proposition AG7-3

AFFESTIM, Université Laval, Pavillon Adrien-Pouliot, Département de génie mécanique, 1065 avenue de la médecine Québec (Québec), G1V 0A6 • Tél.: 1 (418) 656-2131, poste 5359 • Téléc.: 1 (418) 656-7415

Page 6 sur 8



Adoption des États financiers de l'AFFESTIM pour l'année 2008

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

4. Nomination et rémunération de la vérificatrice en 2010

proposition AG7-4

7.1.

L'AFFESTIM propose de nommer le bureau de comptables agréés, Dessureault, Leblanc et Lefebvre de Trois-Rivières, pour effectuer la mission d'examen de la comptabilité de l'AFFESTIM pour l'année 2010 (1 janvier 2010 au 31 décembre 2010).

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

proposition AG7-5

7.2.

Les membres de l'AFFESTIM autorisent le conseil d'administration de l'AFFESTIM à établir la rémunération de la vérificatrice.

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

5. Nomination d'une nouvelle directrice

Le conseil d'administration de l'AFFESTIM propose de nommer une nouvelle directrice pour un mandat de 3 ans. Mme Vasseur est biologiste et professeure titulaire à l'Université Brock en Ontario. Cette nomination permet de faire un lien très intéressant avec la francophonie ontarienne en plus d'apporter une expertise dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

proposition AG7-6

AFFESTIM, Université Laval, Pavillon Adrien-Pouliot, Département de génie mécanique, 1065 avenue de la médecine Québec (Québec), G1V 0A6 • Tél.: 1 (418) 656-2131, poste 5359 • Téléc.: 1 (418) 656-7415

Page 7 sur 8



Le conseil d'administration de l'AFFESTIM propose de nommer Mme Liette Vasseur à titre de directrice pour un mandat de 3 ans.

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

6. Modification du Quorum de l'Assemblée générale

Lors du conseil d'administration no 20 du 10 mai 2010, les directrices ont discuté du quorum de l'Assemblée générale de l'AFFESTIM. Tel qu'il apparaît à l'article 131 des règlements, le quorum est atteint à une assemblée des membres lorsque le nombre de personnes présentes représente le plus petit nombre entre quinze (15) membres et la majorité des membres. Il a été très difficile dans les années précédentes d'atteindre ce quorum lors d'une assemblée de visu, nous désirons donc présenter aux membres la proposition suivante :

proposition AG7-7

Le conseil d'administration propose de diminuer le quorum de l'assemblée générale au plus petit nombre entre (2/5 des directrices du Conseil d'administration plus une (1)) et le tiers (1/3) des ses membres.

Pour _____ Contre _____ Abstention _____

Nom du membre _____

Signé le (date) _____ à (ville) _____

S.V.P., apposer vos votes et signer. Renommer le document en y ajoutant votre nom, si vous êtes membre individuelle ou celui de votre organisation si vous êtes membre collectif et faite-le parvenir à la direction générale de l'AFFESTIM au affestim@gmc.ulaval.ca avant le 7 juin 2010 à 23h59.

